



C. Granger, *La Destruction de l'université française*, Paris, La Fabrique, 2015, 13 euros. Voir [un extrait du livre ici](#).

L'ouvrage de Christophe Granger¹ a pour objet de montrer de quelle manière l'Université - entendue comme le lieu de production et de diffusion des savoirs - n'existe plus aujourd'hui, détruite par le capitalisme de crise². Le discours « crisologique » de ces dernières décennies - évoquant sans cesse la nécessité de s'adapter à un monde en transformation - a légitimé sa soumission et son intégration à l'économie de marché, introduisant toujours plus de flexibilité dans les établissements d'enseignement supérieur, et de concurrence entre eux. L'enseignement est désormais dominé par les exigences de l'utilité et la recherche à celles de la rentabilité.

Les universités ont cessé d'être un lieu de raison pour être dévolues à la production et à l'acquisition de compétences. Les étudiant-e-s, pour lequel-le-s le temps d'étude constituait un temps à part dans leur vie personnelle, sont devenu-e-s des « individus rationnels », choisissant parmi les différentes offres de formation en fonction des possibilités d'insertion de celles-ci sur le « marché du travail ». Les universitaires, celles et ceux qui avaient vocation à l'universel, c'est-à-dire à la poursuite de la vérité et du savoir désintéressé, sont devenu-e-s de simples cadres n'ayant plus de libre arbitre dans la conduite de leurs recherches - celles-ci devant impérativement être sources de débouchés économiques privés. Les universités enfin, lancées dans une course effrénée à l'obtention des financements sur appels à projets, sont désormais pensées et administrées par des conseils d'administration dans lesquels siègent des dirigeant-e-s de grandes entreprises.

Dans ce livre, l'auteur montre non seulement comment l'Université est passée sous pavillon de la Banque mondiale au nom de l'économie du savoir, afin de satisfaire les intérêts économiques du privé, mais également quelles sont les conséquences de ces transformations sur l'enseignement supérieur et la recherche. L'ouvrage s'articule en trois parties : l'oubli de l'histoire - offrant une vision des transformations de l'université depuis près de deux siècles -, la liquidation totale - présentant de quelle manière la destruction de l'université contemporaine s'est opérée - et le purgatoire - décrivant le drame social qu'abrite l'université en détruisant le salariat via la généralisation du recours aux précaires. Christophe Granger livre ainsi le portrait d'une Université détruite par les lois du marché, mais qui n'est pas encore totalement perdue, pour peu que l'on se dote collectivement de moyens de lutte.

L'oubli de l'histoire

Dans la première partie de son ouvrage, Christopher Granger décrit le développement des universités et du métier d'universitaire. De manière très schématique, trois temps peuvent être distingués dans la perspective historique dressée par l'auteur. Tout d'abord, avant les années 1870, l'Université n'est alors qu'un instrument du pouvoir politique en place qui sert les intérêts des classes dominantes. Puis, tout au long du XX^e siècle, l'Université s'émancipe de l'État pour devenir un lieu de production et de diffusion des savoirs. Enfin, dans un dernier temps, celui que nous connaissons depuis le début des années 2000, l'Université, soumise au capitalisme contemporain, devient le support de l'« économie du savoir ».

Au début du XIX^e siècle donc, les universités ont pour fonction initiale de participer au développement des savoirs et à leur diffusion sociale. Le statut des universitaires était alors marqué par de profondes inégalités internes, notamment entre les titulaires (professeur-e-s) et leurs subalternes (professeur-e-s adjoint-e-s, suppléant-e-s, suppléant-e-s provisoires) – qui ne servaient qu'à les seconder. À cette époque, l'université sert les intérêts de l'État et porte en elle les valeurs et les intérêts des classes dominantes. L'université, en permettant à l'État de contrôler l'accès à certaines carrières, n'est alors qu'un appareil de reproduction de la classe bourgeoise.

L'Université moderne est apparue au cours de la III^e République. Les universités ne sont plus des écoles professionnelles sous contrôle de l'État, mais deviennent avant tout des lieux de réflexion (et de critique). Les universitaires se distinguent des autres types d'intellectuel-le-s par le fait qu'ils/elles ne dépendent pas d'intérêts privés pour exercer leur métier. L'organisation du métier d'universitaire est alors linéaire : les subalternes et les titulaires ne sont séparés que par le temps ; la reproduction des enseignant-e-s est basée sur l'attente. Cette norme est acquise aussi bien par celles et ceux qui occupent des postes précaires, que par les titulaires, issu-e-s de ces mêmes postes. La profession se vit sur le mode de la continuité et les recrutements résultent désormais de décisions entre pairs. L'Université dispose alors d'une autonomie structurelle et n'est soumise à aucune forme de pouvoir externe, qu'il soit politique comme hier, ou économique comme aujourd'hui.

Néanmoins, cette Université là n'est plus selon Granger. Bien que la « destruction de l'université » ait commencé au début des années 2000, celle-ci a débuté bien avant. C'est entre les deux guerres que l'on commence à prendre pour exemple les États-Unis et leurs enseignements techniques (à l'image de l'Université Johns Hopkins) et que s'opère un déracinement de l'idéologie désintéressée des choses universitaires. Les universités américaines adoptent pour principe la généralisation du salaire variable, indexé sur les performances des enseignant-e-s-chercheur-e-s (chercheuses), et la mise en compétition de ces dernier-e-s pour l'accès aux chaires, aux financements et aux prestiges liés à la profession. Dès les années 1930, on compte une part importante de banquier-e-s et d'industriel-le-s dans les conseils d'administration des universités privées américaines, les soumettant *de facto* à leurs intérêts privés. C'est là que prend forme ce que Christophe Granger nomme le « tournant capitaliste du savoir ».

Les appels à réformer l'université française, bien que timides encore, connaissent ainsi un essor non négligeable dans la seconde moitié du XX^e siècle. L'Université prend place dans un monde soumis au libéralisme économique et doit se conformer aux attentes du marché. On pense alors les formations en fonction des besoins économiques des entreprises. L'objectif des entités privées prenant vie au sein de l'Université est alors que cette dernière permette de faire naître « l'individu rationnel » si cher à la « science économique ». À cette période, les précaires (maître- assistant-e-s et assistant-e-s) n'ont rien à voir avec celles et ceux d'aujourd'hui. Ils/elles disposent en effet d'un véritable statut

(soumis-es à un avancement respectant une grille salariale) qui a vocation à n'être que provisoire avant d'entrer dans la carrière. Les précaires et les titulaires partagent alors un même univers professionnel soigneusement hiérarchisé.

La croissance des effectifs étudiants à la fin des années 1960 et la multiplication des postes précaires entravent pourtant cette mécanique. Alors qu'était jusque là inscrite la promesse d'une carrière universitaire, certain-e-s subalternes se retrouvent condamné-e-s à des carrières incertaines. Écarté-e-s entre autres choses du recrutement des collègues, des décisions relatives aux enseignements et examens, de la participation aux instances de décisions universitaires, leurs positions inférieures et fragiles les inclinent à la docilité. Néanmoins, selon Christophe Granger, cette situation n'a rien de comparable avec celle que l'on vit aujourd'hui, dans la mesure où elle se contente simplement de bousculer le modèle linéaire de reproduction des enseignant-e-s. Bien que fragilisé-e-s dans leur rôle de prétendant-e-s à la carrière, ils/elles ne partagent pas l'insécurité extrême que connaissent les précaires d'aujourd'hui. Les précaires se retrouvent aujourd'hui hors du métier, la précarité n'étant plus une voie d'entrée dans la profession, mais bien sa propre fin.

Liquidation totale

Dans une deuxième partie, Christophe Granger s'intéresse à la manière dont l'Université a été liquidée, dans la mesure où elle est orientée désormais vers une fin qu'elle ne contrôle plus. Selon lui, le point de départ de cette liquidation est à chercher dans la stratégie de Lisbonne en 2000. L'enseignement supérieur est alors sommé de devenir « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une croissance quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale »³. Le travail scientifique et les études sont à présent soumis aux besoins du marché. Alors que le capitalisme avait déjà infiltré d'autres domaines, tels que celui de la justice ou de la santé, c'est désormais au tour de l'université - imprégnée d'un discours de crise justifiant l'austérité - de se soumettre corps et âmes aux lois du marché.

L'éducation n'est donc plus qu'un coût - à l'image de la Sécurité sociale dont certains mesurent doctement le « trou » - qu'il convient de réduire par tous les moyens. Bien que réelle, la pénurie résulte de choix politiques permettant d'imposer partout le modèle libéral comme mode de gouvernement des choses universitaires. Prenant pour modèles les universités américaines, anglaises ou allemandes, les établissements d'enseignement supérieur français se sont lancés dans la compétition internationale pour l'attraction des nouveaux/nouvelles client-e-s/étudiant-e-s et pour celle de financements privés. L'Université - libéralisée et « autonome » - est désormais placée dans une dépendance d'intérêts qui ne relèvent pas d'elle. Partout les universités sont devenues des entreprises, la science est soumise aux exigences de la rentabilité et les étudiant-e-s sont devenu-e-s de simples consommateurs d'un savoir marchandisé.

L'OCDE et la Banque mondiale préconisent la privatisation du financement des universités, leur mise en concurrence et leur gestion à la manière d'une entreprise privée. Les président-e-s d'université, désormais désignés en conseil d'administration restreint (à trente) composé d'au moins sept à huit personnalités extérieures (issues bien souvent des directions d'entreprises), sont devenus des dirigeant-e-s d'entreprises en charge de promouvoir leur firme auprès des potentiel-le-s client-e-s-étudiant-e-s. Les yeux rivés sur les classements internationaux - faisant apparaître le retard relatif de leur université par rapport aux autres établissements avec lesquels ils/elles sont mi-se-s en compétition - les président-e-s d'universités sont sommé-e-s d'accroître toujours plus leur compétitivité sur le grand marché universitaire mondialisé en adoptant une gestion managériale de leur université, de ses finances et de sa main-d'œuvre.

Dans ces conditions, les universitaires sont mis en concurrence les uns avec les autres pour la course aux postes et aux financements. Les rigidités salariales, ennemies jurées du libéralisme, sont alors réduites à néant, autorisant la généralisation des postes précaires. Les formations des étudiant-e-s sont ajustées aux plus près des besoins du marché et la recherche est conduite par les débouchés commerciaux et l'innovation industrielle. L'université perd alors la place qu'elle occupait jusque là pour devenir une machine, productrice de richesses, où l'on apprend aux jeunes à voir le monde à travers un prisme capitaliste, dans lequel l'utilité et la rentabilité sont les seules valeurs cardinales. L'éducation n'est dès lors plus conçue comme un bien public, mais comme un bien privé permettant d'acquérir des compétences professionnelles.

La science n'échappe guère à ces changements. Elle est jugée également à son utilité, à l'aune de sa contribution à la production de biens et services marchands et à l'innovation, se devant d'être source de débouchés économiques. La responsabilité de ce changement de paradigme est à chercher dans le passage au financement de la recherche par appels à projets. Alors qu'auparavant la recherche scientifique était le fruit de processus de questionnements sur des thématiques librement déterminées par les chercheurs et chercheuses, ces derniers/ères sont aujourd'hui déterminé-e-s en dehors de la science par les nouvelles usines de la recherche (ANR, Equipex, LabEx, etc.). Elles imposent aux chercheurs et chercheuses, en lieu et place de faire de la recherche, de « manager » une équipe, de se mettre en conformité avec les procédures bureaucratiques relatives à ces appels à projets, de gérer un budget, de mettre en place des procédures de recrutement de personnels précaires, de mener des collaborations internationales, de se soumettre à des thématiques d'avenir et surtout de trouver des débouchés privés à leurs recherches publiques .

Il n'y a ainsi plus de frontière entre la recherche scientifique et la recherche privée à vocation mercantile. La science était définie par la liberté totale dont jouissaient les chercheurs et chercheuses dans la conduite de leurs recherches et dans la détermination de leur objets de recherche. Or, ce travail répond aujourd'hui à des valeurs, à des règles, à des manières de faire qui s'imposent du dehors ; il n'a donc plus rien de scientifique. Leur travail est dorénavant soumis au temps court - au détriment des avancées scientifiques - alors qu'il résultait jusque là d'un parcours de recherche long, construit, organisé et cohérent. Non seulement les appels à projet édictent les priorités de la recherche scientifique, qui de fait ne dépendent plus d'elle, mais ils dénaturent également les processus de recherche en les inscrivant dans des temporalités marchandes, courtes par définition.

L'Université, dispensant jadis un savoir, se retrouve aujourd'hui à vendre un « à-valoir » sur le marché du travail. Le savoir prodigué est ajusté au plus près des besoins du marché du travail, notamment à l'aide de cas pratiques en lieu et place des cours théoriques (jugés trop abstraits et éloignés des réalités du monde économique). Christophe Granger prend l'exemple du droit pour illustrer ce phénomène : alors qu'avant l'université permettait de former des praticien-ne-s qui étaient capables d'interpréter la loi et de prendre du recul par rapport à celle-ci, elle ne forme aujourd'hui plus que de simples juristes dociles à cette loi. La professionnalisation a soumis l'enseignement du droit aux principes du *common-law* anglo-saxon, plus professionnel ; et elle se retrouve parfaitement dans la mise en place de la réforme LMD.

Permettant aux étudiant-e-s de construire leurs parcours à la carte en fonction de leurs ambitions professionnelles - leur inculquant au passage les vertus de la responsabilité individuelle - elle vient rompre avec la vision des études comme un continuum. En bons « individus rationnels », les étudiant-e-s deviennent alors les entrepreneurs de leurs études, cherchant à maximiser leurs rendements individuels à l'issue de leurs cursus, dont ils/elles tentent de minimiser les coûts. Leurs parcours sont alors déterminés uniquement par rapport aux débouchés et retours sur investissement qu'offrent les différentes filières. L'université n'est ainsi plus séparée du monde économique, duquel elle devient la docile servante.

Le purgatoire

Dans cette dernière partie, Christophe Granger s'attelle à décrire le drame qu'engendre la généralisation des postes précaires dans l'enseignement supérieur. Cette précarisation, souvent présentée par les universités - pourtant bien heureuses de pouvoir bénéficier d'une main d'œuvre flexible à outrance et bon marché - comme une conséquence de la crise, n'en est en fait que la condition.

Ainsi, les attaché-e-s temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), dont le statut a été créé pour permettre à de jeunes chercheurs et chercheuses de financer la fin de leur thèse avant d'obtenir un poste de maître de conférences, sont aujourd'hui une variable d'ajustement pour les universités qui les recrutent et qui les payent bien moins cher qu'un-e titulaire pour une charge d'enseignement similaire. Les contrats post-doctoraux, qui permettaient auparavant à un-e jeune entrant dans le métier de construire sa trajectoire scientifique et de s'inscrire durablement dans une tradition de recherche, permettent aujourd'hui aux titulaires de recruter des chercheurs et chercheuses flexibles pour répondre à des projets financés pour quelques mois ou années. Les postes de vacataires, qui permettaient avant de faire intervenir dans les formations des professionnel-le-s issu-e-s du monde économique, sont aujourd'hui la principale source de recrutement de main-d'œuvre à l'Université, et sont occupé-e-s par des jeunes qui se prédestinaient à une carrière universitaire mais qui n'ont pu décrocher un poste de titulaire. Là où avant il y avait la promesse d'une titularisation à la suite du passage par une position subalterne, il n'y a aujourd'hui que de l'instable et de l'incertain.

La liquidation de l'Université condamne de fait une partie des prétendant-e-s au métier à travailler sans poste et sans statut stable. Ils/elles sont payé-e-s à l'heure, sont embauché-e-s en marge du salariat (parfois au noir) et sont bien souvent payé-e-s au lance-pierres. En 2014, on dénombrerait 135 000 précaires (ATER, post-doctorant-e-s, contractuel-le-s, vacataires) dans l'enseignement supérieur soit un enseignant-chercheur sur deux. L'autonomie des universités n'est possible que grâce à la multiplication de ces postes précaires - condamnant leurs détenteurs/rices à une grande misère sociale - puisqu'elles sont aujourd'hui sommées (depuis qu'elles se doivent de contrôler leur masse salariale) de parvenir, telle une entreprise, à l'équilibre budgétaire. Certains de ces postes sont dépourvus de toutes les protections élémentaires qui sont attachés au salariat (cotisations sociales, cotisations patronales, sécurité sociale, congés maladie, congés maternité, congés payés, retraite, droit au chômage, etc.), et plus ces postes se font précaires et plus les précaires, n'ayant pas d'autre perspective possible, sont obligé-e-s de les accepter. Ces précaires sont à la fois sans avenir, mais également sans passé puisqu'ils/elles ne portent avec eux/elles ni ancienneté, ni reconstitution de carrière, ni la reconnaissance des leurs expériences accumulées.

Parmi l'ensemble des docteur-e-s contractuel-le-s employé-e-s dans l'enseignement supérieur, seul-e-s 10% d'entre eux/elles ont un contrat d'une durée supérieure ou égale à deux ans (et 10% des docteur-e-s se trouvent durablement au chômage), les autres se retrouvant privé-e-s de réelles perspectives d'avenir et d'une stabilité de l'emploi. Les précaires doivent ainsi pouvoir être mobiles et s'adapter sans rechigner, en d'autres mots ils/elles doivent pouvoir être flexibles - à l'image des contrats grâce auxquels ils/elles survivent. Ils/elles inscrivent leur activité dans le temps court, au gré des contrats à durée déterminée qu'ils/elles obtiennent ; et tant pis si les sujets sur lesquels ils/elles sont amené-e-s à travailler sont à mille lieues de leurs sujets de recherche propres. Cette précarisation des chercheurs permet à l'autonomie des universités de prendre vie, et c'est grâce aux précaires - et à la docilité à laquelle on les contraint (en les maintenant dans l'espoir d'obtenir un jour un poste de titulaire) - que la compétition entre titulaires prend forme, au gré des appels à projets que ces derniers décrochent (ou ne décrochent pas) et grâce auxquels ils/elles embauchent

L'analyse de Christophe Granger permet ainsi de montrer que cet « arrachement à l'histoire longue » est la condition même de la mise en conformité des universités avec les directives des organismes internationaux. Désormais, ces précaires sont aujourd'hui celles et ceux qui – comme les titulaires – enseignent en amphithéâtre devant les étudiant-e-s, corrigent les copies et délivrent les diplômes de ces mêmes étudiant-e-s, produisent les savoirs scientifiques, etc. mais ils/elles ne font pas pour autant parti de la profession. Les vacataires touchent rarement plus de 4 000 à 5 000 euros par an (et doivent s'accommoder des délais de paiement allant de plusieurs mois à plusieurs années parfois) en échange d'un service pouvant atteindre celui d'un-e titulaire.

Comme le rappelle l'auteur, la précarité – qu'elle se vive sous la forme des vacances ou des contrats à durée déterminée – est sournoise : « elle se donne pour une simple *affaire de personne*, de situations éparées et incomparables entre elles, là où elle est en réalité devenue un *fait social* à part entière ». Elle place les précaires en position d'obtenir un poste, sans jamais y parvenir, mais en étant toujours près du but, de manière à justifier l'acceptation de tous les sacrifices concédés. Bien qu'identiques aux autres enseignant-chercheurs pour les étudiant-e-s, les précaires exercent en fait un tout autre métier. Certain-e-s précaires sont parfois même obligé-e-s d'utiliser un prête-nom – souvent en échange d'une compensation financière couvrant le surplus d'impôts – afin de pouvoir enseigner. D'autres sont obligé-e-s de se déclarer « auto-entrepreneurs » – acceptant *de facto* de sortir du salariat – c'est à dire de créer des entités privées pour pouvoir enseigner dans des formations délivrant des diplômes publics. D'autres encore utilisent des périodes de chômage (si le contrat précaire qu'ils/elles occupaient précédemment leur ouvrait des droits) ou font du bénévolat.

La précarité constitue maintenant une vraie carrière, en parallèle de celles des titulaires. Toujours placé-e-s dans l'attente du poste qu'ils/elles pourraient obtenir, les précaires sont ainsi amenés à s'auto-exploiter en acceptant, pour une ligne supplémentaire sur un CV, à se charger d'heures de cours en plus, de travailler sur des articles scientifiques dans lesquels leurs noms n'apparaîtront parfois pas, de dépanner des titulaires pour la correction des copies, d'organiser des colloques, etc. Et les enseignements qu'ils/elles délivrent ne répondent désormais plus aux exigences qu'on attendait traditionnellement des universitaires : créer des savoirs faisant le lien entre ceux qu'ils/elles avaient reçu en tant qu'étudiant-e-s et les avancées de la science. Les conditions de travail des précaires et les conditions dans lesquelles sont désormais pensées les formations universitaires (*i.e.* en termes d'utilité économique) ne permettent plus cette rénovation critique perpétuelle. L'autonomie des universités appauvrit non seulement les savoirs qu'elle produit en tant qu'organisme de recherche, mais également ceux qu'elle transmet.

La dérégulation du métier d'enseignant-chercheur, conduisant à la généralisation des précaires dans l'enseignement supérieur, n'est pas une conséquence de la destruction des universités, mais bien un moyen d'y parvenir, savamment orchestrée par les tenants d'une soumission de l'université au monde mercantiliste et aux principes miraculeux de l'économie de marché. Ces principes ont aujourd'hui détruit l'Université et le métier d'universitaire. Les études ne sont plus construites par le savoir mais sont devenues des offres de formation étroitement liées à l'activité économique ; les universitaires sont de moins en moins des scientifiques mais tendent à devenir des techniciens dociles dont le travail est guidé par l'innovation et les promesses de débouchés commerciaux de cette dernière ; et les universités ne sont plus des lieux de critique et de conception de la science, mais des centres de gestion des coûts et de management – à la botte du capitalisme mondial – chargées de s'adapter et de rattraper leur retard dans la folle course aux classements.

Après avoir dressé un portrait peu flatteur, mais réaliste, de l'Université, Christophe Granger propose plusieurs solutions pour aller contre cette destruction de l'université. Il propose ainsi de supprimer les classes préparatoires et les grandes écoles, d'expulser le patronat des conseils d'administration des universités, « d'arracher le pouvoir aux présidents d'université omnipotents » (p. 170) ou encore de sortir de la vision utilitariste des études, conçues avant tout comme professionnalisantes. Toutes ces mesures ne sont possibles que si les étudiant-e-s, les précaires, les personnels administratifs et les enseignants-chercheurs titulaires se réapproprient collectivement l'Université pour la sortir de l'économie de marché et en faire un lieu d'émancipation intellectuelle. Qu'attendons-nous ?

Nos contenus sont placés sous la licence Creative Commons ([CC BY-NC-ND 3.0 FR](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/)). Toute parution peut être librement reprise et partagée à des fins non commerciales, à la condition de ne pas la modifier et de mentionner auteur-e(s) et URL d'origine activée.

références

1. ↑ Christophe Granger est historien, membre du Centre d'histoire sociale du XX^e siècle (Paris 1/CNRS).
Sur des thématiques similaires, on peut citer les ouvrages des collectifs ACIDES (2015), *Arrêtons les frais. Pour un enseignement supérieur gratuit et émancipateur*, Raisons d'agir, ARESER (1997), *Quelques diagnostics et remèdes urgents pour une université en péril*, Raisons d'agir et P.E.C.R.E.S (2011), *Recherche précarisée, recherche atomisée. Production et transmission des savoirs à l'heure de la précarisation*, Raisons d'agir, portant spécifiquement sur l'enseignement supérieur ; mais aussi ceux de Christian Laval (2004), *L'école n'est pas une entreprise*, La Découverte ; Christian Laval, Francis Vergne, Pierre Clément et Guy Dreux (2012), *La nouvelle école capitaliste*, La Découverte, portant sur l'école de manière plus générale.
2. ↑ Wim Kok (2004), « Relever le défi. La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi », Rapport du groupe de haut niveau (p. 6).